

Le contrat de reconstruction du pavillon des Seigneurs accordé

Le 7 juillet 2026 – La dernière étape administrative en vue de la reconstruction du pavillon des Seigneurs a été franchie. Le conseil municipal a en effet octroyé un contrat de construction au coût de 10,3 M\$ pour la réalisation de ce projet rassembleur au cœur du secteur de Pointe-du-Lac.

Trois-Rivières avait estimé à un peu plus de 12 M\$ le coût de la démarche. Le nombre élevé de soumissionnaires se sera toutefois traduit par une plus grande compétitivité qui permet à la Ville d’octroyer un contrat en deçà des prévisions.

« Le projet est directement en phase avec notre volonté d’offrir des services de proximité. Je tiens surtout à remercier les citoyennes et citoyens de Pointe-du-Lac pour leur patience au cours des dernières années. Nous savons à quel point ce pavillon est important pour la vie communautaire du secteur, et nous sommes heureux de pouvoir enfin passer à l’étape de sa reconstruction », souligne M. Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières.

Début des travaux dès cet été

Les travaux débiteront dès l’été 2026. Une mobilisation de l’entrepreneur est en effet prévue d’ici la fin août. En plus de la reconstruction du pavillon, les travaux comprendront la démolition et la reconstruction de la patinoire adjacente à l’immeuble ainsi que des travaux d’aqueduc mineur pour la piste de BMX.

En plus d’espaces pour les organismes communautaires, le nouveau bâtiment récréatif comprendra un vestiaire sportif et des salles multifonctionnelles. Citoyennes et citoyens pourront profiter de l’immeuble au début de l’année 2028.

« L’octroi de ce contrat marque une grande étape dans la reconstruction du pavillon des Seigneurs. Le début des travaux dès cet été est très attendu, et j’ai bien hâte de voir les citoyens retrouver, le plus tôt possible en 2028, ce lieu qui est au cœur de la vie des activités de Pointe-du-Lac », souligne François Bélisle, conseiller municipal du district de Pointe-du-Lac.

Subvention provinciale de 7 M\$

Pour ce projet, une subvention de 7 M\$ a été octroyée à la Ville par le gouvernement provincial par l’entremise du programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air. En parallèle, la prime d’assurance de la Ville à la suite de l’incendie couvrira un montant de 1,9 M\$ des coûts du projet.